Une journalière qui se casse la jambe. — Mardi matin, vers cinq heures et demie, une journalière, âgée de cinquante-un ans, Véronique Guyon, femme Jules Linbourg, quitta son domicile, rue de l'Espérance, pour se rendre au travail. Les sabots qu'elle avait aux pieds lui rendaient la marche difficile sur la neige durcie.

L'ouvrière n'était pas loin encore qu'une aspérité la fit trébucher, et elle tomba si malheureusement qu'elle se fractura la jambe gauche. M. le docteur Deraville, appelé pour lui donner ses soins, a obtenu son admission à l'Hôtel-Dieu.

Les sociétés particulières autorisées. — Par arrêté préfectoral, *en date du 22 janvier*, la société particulière chorale et dramatique, dite : « La Jeanne d'Arc », dont le siège est Grande-Rue, n° 66, chez M. J.-B. Delannoy, a été autorisée à se constituer légalement.

Menus faits. — Une jeune fille Léonie V..., a été arrêtée, mardi après-midi, pour vol de chocolat au préjudice de M. Duhamel, épicier rue des Longues-Haies.

Communications diverses

La commission de la « Concordia-Harmonie » rappelle aux membres exécutants de cette société qu'une répétition aura lieu, mercredi 30 janvier, à neuf heures; elle les prie instamment d'être exacts à y assister.

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mm d' paisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deregnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13.	Grande Rue, 265.
Rue de l'Industrie, 2.	Rue de l'Ouest, 125
Rue Pierre-de-Roubaix, 15.	Rue de la Chaussée, 2
Rue Pierre-de-Roubaix, 38.	Rue Beethoven, 37.
Place du Grand-Plat, 23.	Rue Turgot, 64.
Place du Mayot, boul.	Place de la Gare, 42
Rue d'Italie, 34	Grande-Rue, 38.
Rue de l'Epeule, 188.	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue de Tourcoing, 45.	A TOURCOING
Rue Pellart, 121.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4
Boulevard de Strasbourg, 126.	Rue de Gand, 91.
Rue Cornelle, 7.	Rue du Tilleul, 15.
Rue Ma Campagne, 112.	A CROIX
Rue du Collège, 74 bis.	Rue de la Gare, 42 à Croix
Rue de Cartigny.	A LILLE
Rue de la Halle, 9.	Rue Royale, 38, coin, Devereux

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

NATIVITÉS

Le banquet de « La Plume ». — Les membres de la société *La Plume*, de Wattrelos, se sont réunis, lundi, 8 heures du soir, en un banquet qui a eu lieu au siège de la société, et auquel ont pris part soixante-dix convives.

La veille, un bal avait été donné à l'occasion de cette fête annuelle.

Les sociétaires sont invités à se réunir, lundi 4 février prochain, jour de la Bassise, à sept heures du soir.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
FABRICATION SUPÉRIEURE
MORENCY, tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, *rue Royale*, 19 et 27, LILLE
83805 37910

TOURCOING

Une manifestation pour des conscrits. — Samedi dernier, jour du tirage au sort, un groupe de 22 futurs soldats a eu la patriotique inspiration d'adresser au Président de la République le télégramme ci après :

« A Monsieur le Président de la République française, Paris.

» Un groupe de 22 conscrits, réunis en un banquet au café Leclercq, à Tourcoing, pour fêter le tirage au sort, adressent à Monsieur Félix Faure leurs vives félicitations pour son avènement à la première magistrature du pays, et l'expression des vœux sincères qu'ils forment pour sa prospérité et celle de la République.

» *Pour le groupe* : LÉON MASURE ».

Ces jeunes gens ont eu la satisfaction de recevoir lundi la réponse suivante:

« General Tournier, secrétaire général de la présidence, à M. Léon Masure, café Leclercq, Tourcoing.

» Votre télégramme a été mis sous les yeux du Président. Il vous remercie de vos félicitations et adresse aux conscrits de Tourcoing ses meilleurs souhaits. »

L'enquête sur le sectionnement du canton Nord, dans les communes. — Nous avons reproduit, d'après le rapport de M. Masure-Six, les résultats de l'enquête faite à Tourcoing à propos du sectionnement du canton Nord; nous faisons aujourd'hui un nouvel emprunt à ce travail si complet, en extrayant le chapitre relatif à l'enquête dans les communes :

« NEUVILLE. — La commune de Neuville n'est pas touchée par le projet de sectionnement. Sa situation politique ne varie pas. La délibération de son conseil municipal, excessivement flatteuse pour la ville de Tourcoing, se trouve être en même temps la condamnation du projet de sectionnement. Le conseil de cette commune répond, en effet, qu'il se désintéresse de cette question, attendu que Neuville continuera d'avoir Tourcoing pour chef-lieu de canton.

» Toutefois, il est bien d'avis que Tourcoing devrait être également le chef-lieu de canton. Son opinion aurait pour étant bien arrêtée, il déclare qu'il est inutile que M. le Maire le convoque à nouveau.

» Une semblable délibération, prise par un conseil municipal, absolument désintéressé dans la question, ne passera pas inaperçue, nous en avons la conviction.

» HALLUIN. — La commune d'Halluin est placée, par le projet, dans des conditions toutes particulières : seule, elle aurait à gagner à sa réalisation et nous saurions être autorisés à penser que les offres du conseil d'arrondissement eussent dû éveiller le désir de voir aboutir les projets que l'on faisait miroiter devant elle par l'intervention empressée et inusitée de toute sa population. Il n'en a rien été, cependant, et le registre d'enquête n'a reçu que trois avis favorables de la part des habitants de cette commune. Son conseil municipal a pris, malgré cela, une délibération adoptant le projet de sectionnement. Il est à remarquer dans les considérants de cette clause l'on insiste sur un *infirme* de population : dont l'exactitude est discutable. En nous tenant aux chiffres du dernier recensement, chiffres officiels qui seuls peuvent être invoqués en ce moment, nous constatons que *la population de 15,718 habitants* dont 11,928 étrangers; ce qui ne nous laisse qu'une population française de 3,722 habitants.

» La lin de la délibération du Conseil d'Halluin est a cité également, car elle corrobore la délibération de Neuville. Après avoir approuvé le projet de *section ement qui lui donne le chef-lieu*, le Conseil d'Halluin dit que si le chef lieu ne devait pas lui être accordé, il s'opposerait à toute espèce de sectionnement, demanderait par conséquent le *statu quo* ou, ce qui équivaut, son rattachement à Tourcoing.

» BOUSBECQUES. — La commune de Bousbecques accepte d'avance la décision qui interviendra. Elle montre, très justement, qu'assez rapprochée d'Halluin, ses habitants auraient une distance moindre à parcourir pour se rendre au chef-lieu de canton, mais que cet avantage serait illusoire puisque *toutes leurs relations*, tous leurs intérêts sont à Tourcoing. Nous sommes heureux de pouvoir citer l'une des phrases de la délibération.

» La commune de Bousbecqu s n'a en ou'à se féliciter des excellents rapports qu'elle a toujours eus avec le personnel administratif de son chef-lieu de canton actuel, la ville de Tourcoing.

» MOUVAUX. — Roncq a voulu garder dans cette question une neutralité complète. Son Conseil, dans sa délibération adoptée, a voir fait un éloge justement mérité du caractère et de la haute compétence de M. le Commissaire Enqueteur lui remettant officiellement le soin de défendre les intérêts de la commune. — Cette manière de présenter l'examen d'une question de commodo vel incommodo pourrait faire naître dans vos esprits quelques appréhensions. Mais les rapports que la plupart d'entre nous ont eus avec l'honorable M. Julien Lagach pour la discussion des intérêts, si souvent liés, des villes de Roubaix et Tourcoing, nous ont mis à même d'apprécier la droiture de son jugement et nous permettent de croire que l'avis qu'il émettra sera marqué au coin de l'impartialité.

» LINSELLES. — S'il n'était pas de notre devoir de protester pour nous-mêmes contre le projet qui nous est *présenté, nous devrions le faire par sympathie* et par esprit de solidarité envers la commune de Linselles. Ses intérêts, bien plus menacés que les nôtres, ont fortement ému tous ses habitants et les ont engagés à ouvrir le registre d'enquête de nombreuses et très énergiques protestations. Les cultivateurs de Linselles n'ont aucune relation avec Halluin, dépourvu de marché; les industriels, les commerçants et les ouvriers tisserands ne connaissent même pas Halluin situé à l'extrême frontière, tandis que tout ce monde de travailleurs, relié à Tourcoing par un service d'omnibus, a des *rapports* quotidiens avec notre ville. Les produits agricoles et manufacturés s'écoulent facilement sur notre place, le commerce et l'industrie recherchent dans les relations avec Tourcoing les éléments utiles à leur développement de même que les ouvriers, les tisserands notamment, trouvent dans nos nombreux ateliers des facilités d'occupation qu'ils sont loin de dédaigner.

» La délibération prise par le Conseil municipal de Linselles est fortement motivée. Elle relève, avec autant d'énergie que d'à-propos, les points faibles du projet du conseil d'arrondissement. Elle mérite attention et personne ne se dissimulera qu'elle aura une importance considérable auprès de M. le commissaire-enqueteur et qu'elle exercera une influence rapide sur l'avis à émettre.

» Nous ne pouvons du reste nous empêcher de vous en donner les conclusions :

» Le Conseil, à l'unanimité,

» proteste, avec la grande énergie, contre la division proposée » et la mutilation qui en résulterait pour la circonscription » cantonale de Tourcoing.

» Et il émet le vœu que le 3e canton de Tourcoing comprenne une portion des deux cantons actuels, de manière à ce que cette ville reste le chef-lieu des trois cantons, ainsi » que cela existe à Roubaix, et que, dans tous les cas, la » commune de Linselles continue à faire partie d'un des cantons du chef-lieu de canton.

Le passage à niveau de la Madeleine à Marcq-en-Barœul. — Depuis bien longtemps, les communes de Marcq et de la Madeleine ont protesté contre les manœuvres des trains de chemin de fer sur la ligne de Lille à Dunkerque et Calais, au passage à niveau de la route nationale de Paris à Ostende en avant de la gare de la Madeleine. Ce conflit, arrivé maintenant l'état aigu, prit naissance dès l'installation de la ligne.

M. le Ministre des travaux publics, par un arrêté en date du 14 septembre 1872, autorisait l'empiecement *actuel* de la gare de la Madeleine à condition que les manœuvres pour la formation et la dislocation des trains se fissent en gare même et non en avant de la gare au passage, à niveau; les municipalités, s'appuyant sur le texte de cet arrêté, n'ont jamais voulu reconnaître le droit à la compagnie d'interrompre, et la plupart du temps pendant 10 à 15 minutes, la circulation des piétons et des voitures sur une route nationale si importante.

Il faut considérer que beaucoup de personnes habitant le populeux quartier du Pont sont occupées dans des établissements industriels de la Madeleine; qu'elles n'ont qu'une heure le midi pour prendre chez elles leur repas principal : or, un arrêt aussi long au passage à niveau, même en ne se produisant qu'une seule fois, soit à l'aller, soit au retour, les expose au retard au travail, et, par suite, à une amende.

Et de plus, sur une route aussi fréquentée, des accidents sont toujours à craindre : on a encore à la mémoire celui dont a été victime, le 25 octobre 1883, un sous-brigadier de douanes habitant au Pont qui, suivant à la file plusieurs personnes, traversant la voie par les portillons, fut écrasé par une machine en manœuvre.

Continuellement le tramway à vapeur de Lille à Tourcoing par Marcq est arrêté, et plusieurs fois il a failli être coupé par des trains en manœuvre.

Le *but des protestations des municipalités* ne portent pas seulement sur la question de durée de fermeture des barrières, (on comprend que cette durée de l'interdiction de passage est une sauvegarde contre les accidents), mais elles tendent à la suppression complète de ces manœuvres, qui pourraient être faites dans l'intérieur de la gare.

Dans la session d'août de l'année dernière, le Conseil général du Nord a émis le vœu que ces manœuvres soient supprimées.

Il a été question de l'établissement d'une passerelle; mais cette passerelle ne servirait absolument qu'aux piétons qui, on le sait, n'aiment pas à gravir ces marches nombreuses; les véhicules seraient tout aussi exposés ou retardés qu'auparavant et les accidents ne seraient pas moins à craindre.

Dans leur dernière session de novembre, les municipalités des communes intéressées ont encore une fois mis en demeure la compagnie de leur donner satisfaction.

Nous ferons connaître la suite qui sera donnée à cette affaire.

La neige. — La neige est tombée en abondance pendant la nuit de lundi à mardi : le matin la circulation des voitures et des piétons était rendue fort difficile. Le service des cars, entre Roubaix et Tourcoing, n'a pu commencer: par l'ancienne ligne, que vers 10 h. 1/2 du matin ; et par le Boulevard, à 2 heures de l'après midi.

Accident mortel occasionné par la neige. — Mardi, vers 9 heures du matin, Charles Valmensaert, âgé de 18 ans, domestique de M. Demeyer, marchand de sabots, rue de la Tossée, descendait la rue de Paris avec un tombereau chargé ; il se tenait à la place réglementaire.

A la hauteur de la rue Neuve, il rencontra le chariot chargé de sacs de charbon de M. Vanmeulbroucq, rue Saint-Pierre, n° 305, conduit par le domestique Deltour, qui marchait en sens inverse et qui suivait la voie du car à vapeur. Au moment précis où les deux équipages se croisaient, les roues de derrière de cette dernière voiture « frigalèrent » sur les rails et le malheureux Valmensaert fut atteint par l'arrière-train et violemment comprimé contre la caisse de son tombereau

Valmensaert tomba sans connaissance, perdant en abondance le sang par la bouche, le nez et les oreilles; il avait eu la poitrine écrasée.

On le transporta à l'estaminet du *Vert Baudet* et on appela en toute hâte MM. les docteurs Bernard et Deshonnets, qui firent aussitôt transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu. Moins de trois heures plus tard, il rendait le dernier soupir.

Le pauvre garçon avait comparu, à la dernière audience de simple police, pour avoir pris la défense de son patron, lequel avait été attaqué par un concurrent.

Une conséquence du verglas. — Mardi à 1 heure de l'après-midi, Auguste Lemaireau, âgé de 36 ans, domestique du docteur Carrette, glissa, en passant sur le trottoir de l'école de la rue du Calvaire, et, en tombant, il se foula le pied gauche. M. le docteur Candrelier, après lui avoir donné des soins, l'a fait reconduire, par son domestique, à son domicile, rue du Moulin, n° 124.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 29 janvier.* — UN MARCHAND RÉCALCITRANT. — Le garde champêtre Déhaute avait aperçu, rue de Mouvaux, une voiture chargée de charbon et attelée d'un cheval, stationnant sur le trottoir. Il fit l'observation au conducteur, un jeune homme de dix-huit ans, Julien Lecocq, qui, au lieu d'obtempérer à la demande du garde, l'injuria et le griffa.

Cette scène amena l'arrestation de Lecocq qui, traduit en correctionnelle, est condamné à six jours de prison et cinq francs d'amende pour la contravention d'ivresse.

GRAND POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— *COURS du Mercredi 30 Janvier 1895* —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,80 la douz.
Soles à la grille, 0,75 c. le kilo
Raie à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraîche	1/2 k
Langoustes extra	» » fr.	Cabillaud	» » »
Homards (gros)	» » » »	Maquereaux	» » »
Crabes	0,60 et 0,80	Soles	1,50
Ecrevisses moyennes	0,... et 0,60	Turbots	1,45
Escargots la douz.	et 0,80	Bar	» » »
HUITRES la douz.		Barbue	1,25
Arcachon	0,60 ; extra 1,00	Raies	0,50
Vertes	0,60	Flottes	» » »
Normandes Marennes	1,50	Rougets	0,60
Anglaises extra-fines	2,00	Carrelets (spéciaux)	0,50
Belles	0,15	Truite saumonée	» » »
		Anguilles de rivière	» » »
a la nature		Anguilles de mer	» » »
Saumon rouge le 1/2 kil.	1,25	Vives	» » »
Morue nouvelle, le 1/2 k.	0,75	Saumon blanc	1,00
Saumon fumé 0,25 à 15	0,10	Crevettes	» » »
Anguilles fumées	1,50	Brochet le 1/2 kilo	» » »
Maquereaux fumés	0,15	Merlans	0,70
		Epernans	» » »
		Merlanges	» » »
		Harengs frais, la paire	» » »

GROS et DÉTAIL
Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douzaine

Sports et Spectacles

Cabotins. — Nous apprenons que Coquelin aîné et sa troupe de tournée viendront à Roubaix, jouer *Cabotins au grand théâtre (Hippodrome)*, samedi soir, ou dimanche prochain en matinée.

Le « Choral Nadaud » offrira, lundi prochain, à ses membres honoraires, sa dernière soirée intime de la saison. Il est assuré, pour cette circonstance, le concours de quelques *éléments* nouveaux qui rendront cette soirée des plus intéressantes. Nous en publierons le programme dans quelques jours.

Nous croyons savoir que le grand concert annuel de cette société aura lieu dans la première semaine de mars

Roubaix — Le concert-spectacle organisé dimanche soir dans la salle des fêtes du club, chez M. Duvivier Samain, place Nadaud, a obtenu un légitime succès: tous les interprètes et artistes amateurs ont droit à des éloges, et le nombreux public qui assistait à cette soirée ne leur a pas ménagé ses applaudissements. L'orchestre très bien dirigé par M. Valet, a exécuté quelques morceaux avec beaucoup de talent. Les *différents exercices gymniques* et acrobatiques ont été très réussis, ainsi que les scènes comiques, et comédies, dans lesquelles la section a fait d'heureux débuts.

C'est M. Achille Vroman qui tenait le piano. Il s'en est acquitté, comme toujours, en véritable artiste.

— La *Fanfare du Centre* a offert, lundi soir, son premier concert d'hiver, en son local, *Brasserie des Orphéonistes*, place de la Gare. La salle était comble. Quoique de fondation récente, cette société habilement dirigée par M. Bacqueville, s'est fait apprécier et applaudir dans dit forents morceaux choisis.

A signaler : MM. Liégois, E. Fauqueux, R. De Brève et Tiberghien. *Auguste 1er, du club des Méli-Melo*, s'est aussi fait beaucoup remarquer; cet Auguste est inimitable.

M. A. Nys tenait le piano. Une quête a été faite, à l'issue du concert, au profit de l'œuvre de la *Bouchée de Pain*.

Croix. Le club des *Méli-Mélo* de Roubaix, a rendu dimanche soir, visite aux *Franqins* de Croix. Leur accueil au local de cette société a été des plus chaleureux, et il faut rendre hommage au président et au vice-président qui ont justifié leur titre de *Franqins* et de camarades, en donnant les preuves d'une courtoisie parfaite. Après des vivats nourris, un concert a été improvisé, et l'on a successivement applaudi les chanteurs des deux sociétés

Grand-Théâtre (Hippodrome)

JEUDI 31 JANVIER

13e REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE au bénéfice des cantines scolaires et offerte aux dames.

• FAUST •

OPÉRA en 5 actes et 9 tableaux. — Musique de Gounod

Prix des places ordinaires.
Entrée gratuite pour une dame accompagnant un cavalier. Deux dames ensemble ne paient qu'une seule place.

CORRESPONDANCE

Les articles insérés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Au cimetière

Roubaix, le 28 janvier 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Je prends la liberté de venir vous demander l'hospitalité de vos colonnes pour signaler à qui de droit le fait suivant.

N'étant rendu hier au cimetière à la tombe de ma fille, j'ai été douloureusement surpris en constatant que la petite chapelle que j'avais fait installer avait été dévalisée et saccagée.

Statuette, vases, etc., enlevés, et les autres objets jetés à terre. On a brisé, pour arriver à ce but, un des carreaux de ladite chapelle.

Je me suis informé de quelle façon était faite la surveillance, et j'ai appris que quelques heures par jour, un homme seul était préposé à la garde du cimetière.

Je suis tout à fait d'avis, et bien d'autres avec moi, que cela est bien insuffisant et qu'il suffira que nos édiles aient connaissance d'un fait entre tous pour qu'ils prennent des mesures en conséquence.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes salutations bien sincères.

Un lecteur.

La ligne des tramways de Roubaix à Mouveaux

Blanc Seau, 29 janvier 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Passez vous quelquefois au Blanc Seau ? sinon, dirai-je votre prochaine promenade de ce côté : vous pourrez peut être nous dire pourquoi la Compagnie des cars traite comme elle le fait les malheureux habitants du quartier.

Après avoir bouleversé le sol de la rue de Mouveaux pour y poser ses rails, elle laisse le « tout en plan » et s'en va par un caprice inexplicable reprendre le travail au point terminus de la ligne, en haut de Mouveaux, nous laissant une chaussée dépavée dans sa plus longue moitié, encombrée de matériaux qui parsèment d'ornières dans les temps de pluie, et rendant plus pénible encore le passage du hameau.

Un direct vraiment un accord tacite de l'administration, des ponts et chaussées, de la police, de la compagnie, des entrepreneurs etc., pour apporter comme à plaisir le plus d'obstacles possible à la circulation d'une des rues les plus fréquentées des environs. Aussi faut-il entendre les plaintes de nos commerçants, grands et petits !

A quel saint s'adresser, Monsieur le Directeur ? Dites le nous, si vous le savez.

Je vous en remercie à l'avance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués — L. D.

PETITE CORRESPONDANCE

Un futur électeur. — Pour vous faire inscrire sur les listes électorales, il faut présenter : 1° une pièce établissant votre qualité de Français (livret militaire, certificat de tirage au sort ou autre) ; 2° une attestation de résidence de plus de six mois ; 3° une attestation que vous habitiez la commune avant le 1er octobre de l'année dernière (certificat de domicile du Bureau de la population ou du commissaire de police, quittances de loyer, etc.).

Un lecteur assidu. — Vous êtes Français, en vertu de l'arrêt de la Cour de cassation du 7 décembre 1891, à moins de déclarer cette qualité dans l'année qui suit votre majorité.

G. F. L. — 1° Non; le Conseil de Révision ne revient jamais sur ses décisions. A. Nous ne pouvons prévoir l'effet des dispositions nouvelles, et cette question vous est tout à fait personnelle. 2° Non. Il faudrait que les dommages adoptassent une nouvelle loi, avant le mois de novembre.

Un bleu. Verdun. — Non; la décision du conseil de révision est absolument irrévocable.

P. C. — 1° Oui, dans une mesure plus ou moins large, et selon la nature ou la gravité de la faute commise. 2° Nous ne le pensons pas.

E. V. 95. — 1° Non; on peut contracter un engagement volontaire, pour cinq ans, et simple. Les devancements d'appel n'ont lieu que lorsque les jeunes gens connaissent le corps auquel ils sont affectés. 2° La durée de votre engagement, jour pour jour. 3° Non.

M. Z. L. uselles. — Non, ces droits existaient au moment de la signature de l'engagement, et il est trop tard pour les revendiquer aujourd'hui. Si le cas de dispense s'était produit depuis que l'engagement a été contracté, ce serait tout différent, et il serait fondé à le faire valoir.

Un groupe d'employés. — Avoir vingt-cinq ans accomplis, et trois ans de pratique d'une profession visée dans la loi.

A. K. 57. — Présentez-vous, *le plus tôt possible*, à la Mairie (Bureau militaire); il sera sans doute fait droit à votre demande.

A. Z. 19. — 1° Dès que vous aurez 18 ans, passez à la Mairie (*Bureau milit aire*). 2° Il n'est pas nécessaire d'écrire. 3° Les formalités à remplir et les pièces à produire vous seront indiquées par le chef de ce bureau.

F. D., Berbier. — Tous les réservistes de la classe de 1884 seront appelés cette année pour accomplir une période d'exercices. Toute demande de changement d'affectation doit être adressée, par la voie hiérarchique (Gendarmerie), à M. le général commandant le corps d'armée.

A. B. — 1° Il peut contracter un engagement volontaire de trois ans, en mars prochain, à la condition qu'il ait au *préalable* l'autorisation du chef de corps, qu'il soit ou non musicien; 2° Il sera astreint à trois années de service actif, à partir du jour où il aura signé son engagement.

L. F. Lannoy. — Il en est ainsi, à notre avis, pour tous les jeunes gens dispensés aux termes de l'article 23, et munis du certificat réglementaire.

E. J. — Cette question devrait être soumise à l'examen de M. le ministre de la guerre, sous la forme de pétition collective signée par les intéressés. Nous en parlerons dans un prochain numéro.

E. S., Tourcoing. — 1° Vous devez solliciter la naturalisation par décret, votre père étant né après le traité du 30 mai 1814. 2° Adressez vous à la Mairie (Secrétariat).

X. O. E. D. — Selon l'avis de certains joueurs, cela se fait ; il n'y a pas de règles à ce sujet. Quant à nous, nous pensons qu'il serait bien de ne montrer que la quatrième à l'as et la tierce à la dame, sans exhiber deux fois si au pouvoir.

A. B. C. 138. — Il doit compter 20 et empêche le grand jeu.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes de nos députés :

1° *Dans le scrutin sur la priorité* en faveur de l'ordre du jour de M. Gobiet, ainsi conçu :

« Mme Chambre, repoussant toute politique de compromission avec la droite et de résistance à la démocratie, passe à l'ordre du jour. »

Tous les députés du Nord ont voté *contre*, sauf MM. Defontaine et Guesde qui ont voté *pour*. Se sont *abstenus* : MM. Dron, Emile Dubois, Jung, Pierre Legrand.

Par 320 voix contre 123, la Chambre a repoussé l'ordre du jour :

2° Dans le scrutin sur l'ordre du jour de MM. Trouillot, Chaudey et Baudin ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant la déclaration du gouvernement et confiante dans sa volonté de poursuivre la politique d'union républicaine et de réformes démocratiques, passe à l'ordre du jour. »

Tous les députés du Nord ont voté *pour*, sauf MM. Guesde et de Montalembert, qui ont voté *contre*.

Se sont *abstenus* : MM. *Pierre Legrand, Lemire*, Defontaine, Cochin, Dron, Dubois.

Par 322 voix contre 73, la Chambre des députés a adopté.

3° Dans le scrutin sur le paragraphe 3 de l'article unique du projet de loi relatif à l'amnistie ainsi conçu : « Amnistie pleine et entière est accordée pour les condamnations prononcées ou encourues jusqu'au 28 janvier 1895, à raison :

» I De crimes, d'attentat ou de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat ;

» II Délits et contraventions en matière de presse, de réunion et d'association, à l'exception des délits de diffamation et d'injures envers les particuliers ;

» III De délits et contraventions en matière électorale ;

» IV. De délits et contraventions se rattachant à des faits de grève ».

Tous les députés du Nord ont voté *pour*. S'est abstenu : M. Cochin.

Par 498 contre 4, la Chambre des députés a adopté.

5° Sur l'urgence en faveur du projet de M. Gauthier de Clagny demandant la revision des lois constitutionnelles. Repoussé par 313 voix contre 179.

MM. Defontaine, Guesde, général Jung, Lemire, de Montalembert ont voté *pour*

MM. Dron, Dubois, Pierre Legrand se sont *abstenus*.

Nos autres députés ont voté *contre*.

6° Sur le projet de résolution de M. Lemire ainsi conçu :

« La Chambre invite le Gouvernement à rapporter les mesures disciplinaires prises contre les fonctionnaires et les ministres des différents cultes reconnus par l'Etat, à l'occasion *d'actes politiques*. » (*Adopté par 367 voix contre 149.*)

MM. Carpentier-Risbourg, Coget, Dron, Dubois, Evrard Eliez, Guillemin, Hayez, Lepez, Michau, Pierre Legrand, Sirot-Malfez ont voté *contre*.

MM. Defontaine et Rose se sont abstenus.

Nos autres députés ont voté *pour*.

Armentières. — *L'élection au Conseil d'arrondissement*. — M. Vigneron, indépendant, qui a été élu, dimanche conseiller d'arrondissement, par 4,887 voix, contre 2,392 obtenues par le citoyen Rose, socialiste, adresse la lettre suivante à ses électeurs :

« Mes chers concitoyens,

» Vous venez, par une majorité importante, de me donner une preuve de confiance dont je vous suis profondément reconnaissant.

» Cependant je déjoint car il est une victoire pour le parti de l'ordre, mais il m'impose des devoirs que je remplirai avec un dévouement absolu.

» Comme je vous l'ai dit, je suis de ceux qui veulent améliorer et non détruire et qui n'aspirent qu'à une politique d'apaisement et de concorde. » Victor VIGNERON.

» Chapelle-d'Armentières, 28 janvier 1895. »

Les assises du Nord. — Les assises du Nord s'ouvriront à Douai, le jeudi 28 avril sous la présidence de M. Lanio, assisté de MM. Favier et du Liscoët.

Un abordage en mer. — Dans la nuit de dimanche à lundi vers deux heures du matin, le transatlantique *Schiedam*, venant de New-York et allant à Rotterdam passait à deux milles au large de Boulogne. A ce moment arrivait en sens inverse un voilier anglais qui, croit-on, porte le nom de *Massachusset*. Une brume intense régnait en mer : les deux paquebots s'abordèrent. Le choc fut effroyable.

Aussitôt le capitaine du *Schiedam* prit son porte-voix et voulut communiquer avec le voilier anglais.

Personne ne lui répondit. Le *Massachusset* a-t-il sombré ou continué sa route ? on est encore sans nouvelles.

Ennevelin. — Dimanche dernier, le sieur Darras, âgé de 65 ans, un coqueteux enragé, regardait battre son *coq. Soudain il s'affaissa sur lui-même. Quand on le* releva, il était mort.

L'enfant abandonné à Phalempin. — L'enquête faite par la gendarmerie de Pont-à-Marcq conclut que le bébé aurait été abandonné par une *femme* dont on a le signalement. Cette marâtre serait descendue par le train de six heures et demie, avec un billet d'Armentières à Lille dont elle aurait acquitté le supplément.

La police d'Armentières de son côté va faire des recherches sérieuses.

ANNONCES FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELERUE-LAGACHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre-faire part du décès de Monsieur Louis-Charles DELERUE, décédé à Roubaix, le 28 janvier 1895, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 31 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrème, 38

ETAT-CIVIL

ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du mardi 29 janvier* — Charles Geenens, Grande-Place, hôtel des pompiers. — Berthe Bracke, rue de France 143. — Jean-Baptiste Panniels, *rue et impasse de la Barbe-d'Or*. — Marie Leclercq, rue de l'Alouette, fort Lepers, 26. — Denise Hennequin, rue de Trichon 65. — Adrien Verleyn, rue Magenta 48. — Maurice Mouveau, rue de l'Industrie 2. — Suzanne Devisscliere, Grande-Rue 74 bis. — *Déclarations de décès*. — Victor Pollet, 3 jours, rue Larroix, cour Broux 6. — Rosalie Crepin, 62 ans, rue Cugnot 13. — Alois Defour, 24 ans, rue St-Maurice 1. — Jean Vauriet, 3 mois, rue Turgot. — Jules Baudimont, 44 ans, rue des Vaples, cour Delcourt 50. — Malvina Liagre, 4 mois, rue de Naples 74. — Désiré Delcourt, 35 ans, rue Franklin 430.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 29 janvier*. — Jules Legrand, rue du Presbytère. — Amand Delberghe, rue de Gand. — Marguerite Burbure, rue St-Louis. — Madeleine Baptiste, rue des Phalempins. — Marie Bossuyt, rue de l'Amidonnerie. — Charles Bertrand, rue St-Joseph. — Henri Lessenne, sentier Duquenne. — *Déclarations de décès*. — Fidèle Dewelde, 73 ans, sans profession, rue du Blanc-Seau. — Paul Deschamps, 1 an, sentier du Cimbale 86. — Achille Masurel, 2 mois.

LE TIRAGE AU SORT

ROUBAIX-OUEST

Allard Polydore 68. Allemeersch Edouard 301. Benoit Henri 216. Bérard Oscar 17. Bertrand Victor 300. Bobenreth Camille 315. Boddaert Louis 319. Boghaert Théophile 60. Boétaud Albert 252. Bouchaert Chrysolé 55. Boudry Paul 176. Boulez Georges 331 Boulez Théophile 430. Bracq Louis 293. Bruilin Jules 160. Buisine Charles 295. Bury Auguste 245 Buseyne Julien 8. Capelle Alfred 65. Carnsimo Henri 67. Catoire Aristide 238. Catteau Floris 107 Cau Jean-Baptiste 30. Canet Jules 165. Chantry Louis 236. Chrétien Charles 320. Clapet Henri 290. Clemmen Henri 16. Cordonnier Gaston 66. Cornet Jules 312. Cornil Eugène 230 Debaillie Alfred 345.

Debisschop Pierre 291. Debouver Oscar 475. Decarne Augustin 314. Declerck Louis 3. Decuyper Charles 435. Defrenne Eugène 182. De Fin Georges 428. De Jaegher Louis 70. Dejardin Fernand 237. Delahaeff Edmond 420. Delebarre Victor 83. Delescluse Auguste 426. Delecour Charles 413. Deledalle Alphonse 227. Deleporte Justin 39. Delhaye Célestin 1. 0. Delmat Jules 29. Delplace Paul 202. Delporte Hippolyte 70. Delrue Cyrille 331. De Paepe Eugène 257. Desbonnets Edouard 346. Descamps Albert 92. Desgardin François 430. Desbouver Désiré 326. Desmeulemeester Oscar 239. Deswarte Jules 324. Deswarte Constant 253 Dewalle François 342. Deweirdt Benoit 202. D'Heedenne Alphonse 62. D'Hondt Henri 265.

Dhont Léopold 263. Dhondt Louis 215. Dion Louis 339. Disdal Rémy 409. Dondseck Leonce 307. Dolby Henri 498. Dubois Louis 229. Duquesnoy Jean-Baptiste 186. Durot Aubert 65 Fasseur Léon 42. Feret Auguste 158. Fiereus Aloise 56. Florin Albert 323. Florin Charles-Henri 59. Florin Charles-Louis 238. Fonteyne Adolphe 102. Foveau Lucien 203. Genty Alfred 314. Gillis Joseph 485. Guinterdaele Jules 222. Godart Pierre 335. Gressier Emile 212. Quidez Pierre 493. Harlion Oscar 26. Halluin Henri 85. Heuma Delphin 311.

Hellier Charles 197. Houzet Auguste 322. Houzet Paul 207 Huot Edmond 316. Hurlus Ernest 41. Inglebert Louis 33. Jouckere Constant 173. Jourgmin Victor 115. Jusy Oscar 192. Kaillèche Alphonse 277. Labbe Clement 63. Hannaun Louis 325. Leblanc Paul 65. Lechrist Ernest 164. Leclercq Jules 324. Leclercq Henri 180. Leclercq Joseph, dit Alphonse 259. Leclercq Pierre 404. Lecoey Arnold 412. Leuwers Pierre 383. Lecomble Albert 93. Lecomte Désiré 450. Ledoux Théophile 172.

Lefebvre Arthur 256. Lefebvre Gustave 328. Lefebvre Henri 357. Lefebvre